

deux neuf, et Madame Petit à La  
 Ville du Bois le deux Décembre mil  
 neuf cent vingt deux - Et de Monsieur  
 Victor Désire Petit, son frère germain,  
 en son vivant cultivateur demeurant  
 à La Ville du Bois où il est décédé en  
 son domicile le seize février mil neuf  
 cent vingt, saisi de ses droits dans la  
 succession de Monsieur Petit son père -

— Le partage a eu lieu à la  
 charge par Mademoiselle Rose Petit  
 de payer une soulte de quatre mille  
 francs dont elle s'est libérée ainsi que le  
 constate ledit acte de partage —

— Le partage a été ratifié par  
 la future épouse, suivant acte reçu  
 ce jourd'hui même par le notaire sous  
 signe —

— Lesdits immeubles, estimés pour l'en  
 registrement seulement à la somme de dix  
 huit mille francs. — — — — —

18000

— Total de l'apport de la future épouse  
 Quarante et un mille, huit cent soixante  
 quinze francs, et — — — — —

41875